

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

52

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 NOVEMBRE 2002 à 20 h

Sous la présidence de M. BRACONNIER Armand

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 14

Présents:

<i>Kutzenhausen</i>	:	<i>MM. FABACHER</i>	- <i>BRACONNIER</i>	- <i>MORI</i>	- <i>WAGNER</i>
<i>(suppléant)</i>					
<i>Lampertsloch</i>	:	<i>MM. STURM</i>	- <i>APPRIL</i>	- <i>URBANY</i>	- <i>Mme</i>
<i>LEMBERGER (Suppléante)</i>					
<i>Lobsann</i>	:	<i>MM. KREISS</i>	- <i>MME CHALOPPE</i>	- <i>RUBENTHALER</i>	
<i>Merkwiller-P</i>	:	<i>MM. SCHIELLEIN</i>	- <i>GUILHEM</i>	- <i>SCHNEIDER</i>	
<i>Preuschdorf</i>	:	<i>MM. KENNEL</i>	- <i>BASTIAN</i>		

Invités: *MM LOGEL Bernard, HUSSON Guy, Jean-Laurent VONAU, Mme Dominique ROMAIN-CARCY,*

Excusés :

MM : WALTER – WEISBECKER – TROG – Mme FISCHER.

M. VONAU Jean-Laurent.

Point 7) Plan de développement : Pays des Energies de la Terre – Les prévisions de Postes 2003.

b) La Maison Rurale.

Mlle Adélaïde MEYER a démissionné, elle occupait un poste « Emploi Jeune » en qualité d'Agent de Développement et de gestion d'équipements culturels, elle a quitté définitivement la Maison Rurale le 26 octobre 2002.

Le problème des Emplois Jeunes qui arrivent à échéance se pose.

Faut-il pérenniser ou non les postes des Emplois Jeunes ?

Le Poste de Mlle Sonja FATH, actuellement, Agent de développement à la Maison Rurale (Emploi Jeunes), doit être examiné.

M. Jean GUILHEM :

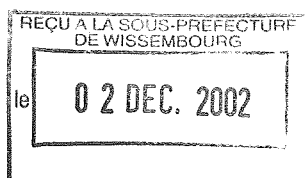
- exprime l'urgence de la pérennisation de cet emploi et de le transformer en poste d'Agent contractuel.
- d'ouvrir un poste d'Agent d'Accueil Touristique (pour une ou deux personnes) afin d'assurer les permanences des dimanches et jours fériés et divers travaux courants, ce poste représente **1200 heures** de travail par an.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **pérenniser les postes** « Emplois jeunes » de la Maison Rurale, à leur échéance (fin mai 2003).

- **créer :**
- **un poste d'Agent Contractuel**, à compter du 1^{er} juin 2003 :
 - Responsable du Développement du Tourisme et des équipements culturels,
 - Catégorie A, **IM 388** afférent au 3^{ème} échelon,
 - Diplômes : Licence et Maîtrise de Lettres Modernes,
 - Sous forme de contrat de travail (Article 3 de l'alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984),
 - A raison de 35 Heures hebdomadaire, annualisé, soit 1582 H/année,
- **Les fonctions :**
 - sont : gestion de la communication, de la promotion, de l'accueil et gestion de l'équipement, de l'animation et du développement touristique et informatique et régisseur des recettes.
- **Deux postes contractuels**, à compter du 1^{er} décembre 2002 : Agent d'Accueil Touristique,
 - Catégorie C, **IM 271**, afférent à l'échelon 4,
 - Diplômes : sans formation spécifique,
 - Sous forme de contrat de travail (Article 3 de l'alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984),
 - A raison de 600 heures de travail annuelles pour chaque poste, 11,54 H/hebdomadaire,
- **Les fonctions :**
 - sont : charge de l'accueil, ouverture - fermeture du musée, préparation et diffusion des documents aux autocaristes et OT, aide aux animations des groupes scolaires et régisseur adjoint des recettes.
- **autoriser**, le Président à signer les contrats d'embauche.

M. Guy-Dominique KENNEL demande à connaître le déficit de fonctionnement maximum que la Communauté de Communes compte accepter pour la gestion de la Maison Rurale.



Pour copie conforme.

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 27 novembre 2002
 Le Président
 Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier".

